

COMITE DE MASSIF DES PYRENEES
Lundi 27 Mai 2013

COMPTE RENDU

Le lundi 27 mai 2013 à 14 h 00, le comité de massif des Pyrénées s'est réuni à la préfecture de région sous la présidence conjointe de Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, et de Monsieur François MAITIA, président de la commission permanente du comité de massif.

Etaient présents :

Au titre du premier collège :

Monsieur Jean ARRIUBERGE
Monsieur Augustin BONREPAUX
Monsieur Jean Pierre BRANA
Monsieur Marc CARBALLIDO
Monsieur Jean Claude COSTE
Madame Suzanne DELIEUX
Madame Josette DURRIEU
Monsieur Claude GAITS
Madame Madeleine GAILLAC-ESTINES
Monsieur David GROSCLAUDE
Monsieur Alain LESCOULES
Monsieur Marcel MARTINEZ
Monsieur Bernard PIQUEMAL
Madame Chantal ROBIN-RODRIGO
Monsieur Raymond TRILLES

Au titre du deuxième collège :

Monsieur Francis ADER
Monsieur Jean Michel ANXOLABEHERE
Monsieur Robert CABE
Monsieur Yves DUFOURCQ
Monsieur Michel ESTER
Monsieur Bernard MOULES
Madame Jacqueline SARDON-URRUTY

Au titre du troisième collège :

Monsieur Georges AZAVANT
Monsieur Michel BUSVELLE

Monsieur Jean-Pierre CREMER
Monsieur Norbert DELPHIN
Monsieur Jean Luc FERNANDEZ
Monsieur Jacques GUIU
Monsieur Jean Paul LABORIE
Monsieur Marc MAILLET
Monsieur Denis MAUBE
Monsieur Jean Henri MIR
Monsieur Thierry de NOBLENS

Etaient excusés :

Au titre du premier collège :

Monsieur Jean Louis ALVAREZ
Monsieur Eric ANDRIEU
Monsieur Maurice ARAGOU
Monsieur François ARCANGELI
Monsieur Hervé BARO
Monsieur Jean Pierre BEL
Monsieur Christian BLANC
Monsieur Alain BOYER
Monsieur Pierre BRAQUET
Monsieur Rolland CASTELLS
Monsieur Jean Claude GAYSSOT
Monsieur Jean LASSALLE
Madame Frédérique MASSAT
Monsieur Augustin MEDEVIELLE
Monsieur Bernard UTHURRY

Au titre du deuxième collège :

Monsieur John BOGAERTS
Monsieur Alain BOY
Monsieur Joseph CALVI
Monsieur Alain CWICK
Monsieur Philippe GUERIN
Monsieur Alain LUNEAU
Monsieur Philippe MACHENAUD
Monsieur Daniel THEBAULT

Au titre du troisième collège :

Monsieur Olivier BETOIN
Monsieur Patrice de BELLEFON
Madame Jacqueline DURRIEU
Monsieur Vincent FONVIEILLE


Assistaient également à la réunion :

Jean Luc BERNARD-COLOMBAT, commissaire adjoint du massif des Pyrénées
Jean-Michel DELVERT, sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie
Marie-Christine FANGET, DRAAF Midi-Pyrénées
Dominique-Marie FELIX, chargée de mission au commissariat du massif des Pyrénées
Renaud FOURNALES, SGAR adjoint
Marie-Claire GUERO, DRAAF Midi-Pyrénées
Charles PUJOS, commissaire du massif des Pyrénées



Ordre du jour

1. approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2012,
2. point d'information sur le CNM (conseil national de la montagne),
3. examen du projet de schéma de massif.



En propos liminaires, Monsieur le PREFET rappelle que la réunion d'aujourd'hui intervient après deux manifestations consacrées à la montagne :

- les rencontres pyrénéennes du 20 mars 2013, à Foix ;

- l'installation du Conseil National de la Montagne, le 29 avril 2013, également à Foix, par le Premier Ministre, accompagné de la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement, du Ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, de la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique et de la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme ; lors de cette réunion, le Premier Ministre a notamment souhaité l'aboutissement des travaux relatifs aux schémas de massif et aux contrats interrégionaux associés.

Monsieur le PREFET indique que la séance sera consacrée à la révision du schéma interrégional du massif des Pyrénées. Ces travaux ont été menés en régie, entre partenaires pyrénéens, avant une phase de concertation qui a duré plusieurs mois. A l'issue de celle-ci, un projet amendé a été adressé à tous ; le comité est chargé aujourd'hui d'examiner et de valider ce projet de schéma, qui sera ensuite adressé pour avis aux conseils généraux et pour approbation aux conseils régionaux.

François MAITIA souligne à son tour l'importance de cette réunion du comité de massif. Il met en exergue la qualité de la synthèse et de la rédaction réalisées par l'équipe du commissariat des Pyrénées. Durant ce travail, celle-ci a entendu l'avis des Pyrénéens et rédigé ce document avec loyauté à l'égard de tous.

François MAITIA exprime le sentiment de retrouver la richesse des contributions dans le texte final proposé. Il manifeste également sa reconnaissance à l'égard de l'ensemble des acteurs qui ont contribué à ce document et précise que le texte actuel soutient largement la comparaison avec le texte du précédent schéma, pour un coût de réalisation nettement inférieur. Il insiste sur l'importance de l'adoption du schéma, de manière à maîtriser le

calendrier de consultation des collectivités et permettre l'adoption de ce document d'orientations stratégiques avant la fin de l'année.

François MAITIA évoque enfin le travail restant à faire, dont le principal sera la prochaine convention interrégionale. Le cadre de cette réflexion s'inscrit dans un environnement nouveau où le gouvernement a souhaité confier aux régions la gestion des fonds européens. Il se félicite de la confirmation par le Premier Ministre d'une future convention interrégionale, mais aussi de la possibilité d'imaginer un programme opérationnel européen pluri-fonds et non plus seulement adossé au FEDER. Il se réjouit enfin que la spécificité de la montagne reste reconnue dans les politiques publiques et que les outils de leur mise en œuvre permettent de maintenir la richesse des territoires pyrénéens et de développer l'activité dans le massif.

Le quorum étant atteint, Monsieur le PREFET ouvre la séance, accueille les nouveaux membres du comité et présente les points à l'ordre du jour.

1- Compte-rendu de la précédente réunion

Marc MAILLET indique que ses propos sur le classement du site de Montesquieu-Avantès n'ont pas été repris fidèlement. Il souhaite que la phrase « Marc MAILLET considère, lui, que la formulation de l'avis proposée au comité de massif ne convient pas et propose une nouvelle rédaction » soit remplacée par « Marc MAILLET souhaite que le comité de massif puisse s'exprimer sur la protection globale comprenant les paysages du site de Montesquieu-Avantès ; à défaut il s'abstiendra sur l'avis présenté qui n'a pas été élaboré en commission permanente ».

Prenant acte de cette modification apportée au compte-rendu, monsieur le PREFET constate qu'il n'y a pas d'autre demande de correction. En conséquence, le compte-rendu du comité de massif du 18 septembre 2012, modifié, est approuvé à l'unanimité des membres présents et sera mis en ligne dans sa version corrigée.

• Information sur le Conseil National de la Montagne

Charles PUJOS souligne la rapidité de l'installation de ce conseil, suite à la désignation de ses nouveaux membres. Le président de cette instance est désormais Joël GIRAUD, député des Hautes-Alpes et par ailleurs président du comité de massif des Alpes. Les représentants des massifs français présents ont pu s'exprimer tour à tour devant le Premier ministre ; leurs interventions, ainsi que le discours du Premier Ministre, figurent dans le dossier de séance du comité de massif.

A noter que les Pyrénées étaient représentées au sein de ce conseil, soit en représentation directe du comité de massif (François MAITIA et Jean-Michel ANXOLABEHÈRE) soit au titre d'autres représentations :

- Frédérique MASSAT en tant que présidente de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM),
- Marc CARBALLIDO, désigné par l'association des régions de France (ARF),
- Augustin BONREPAUX, désigné par l'assemblée des départements de France (ADF),
- Marc MAILLET, en tant que représentant de France Nature Environnement.

Marc CARBALLIDO évoque l'importance du déplacement du Premier ministre à Foix avec 4 autres ministres. Il se félicite des déclarations tenues lors de ce comité national, qui ont été positives pour la montagne et pour les Pyrénées.

Marc MAILLET indique quant à lui que les prises de position n'ont pas été à la hauteur de ses attentes, car encore trop générales. Par exemple, le volet concernant le code de l'urbanisme, et plus particulièrement les UTN, n'a pas été abordé.

François MAITIA y a entendu la satisfaction des élus de la montagne d'être pris en compte au sein du haut conseil des territoires.

Pour Jean-Michel ANXOLABEHERE, les déclarations qui ont été faites lors du CNM sur l'agropastoralisme et sur le plan de soutien à l'économie de montagne sont positives et vont dans le sens d'un renforcement de cet outil financier. Cette annonce et ce positionnement devraient donc permettre de travailler sur une stratégie agricole, qui mériterait de figurer en annexe du schéma de massif.

Jean-Henri MIR retient les propos de la Ministre du tourisme, qui a évoqué la réhabilitation du logement social et des hébergements touristiques. La situation de l'hôtellerie familiale pose ainsi un problème majeur et le développement en montagne passe par la réhabilitation de l'existant avant de construire autre chose. Il a également souligné la politique gouvernementale en direction des jeunes, via le développement des classes de découverte.

Monsieur le PREFET conclut cette partie de l'ordre du jour sur le fait que l'installation du Conseil National de la Montagne, au cœur des Pyrénées, oblige collectivement les Pyrénéens et le comité de massif quant à la bonne fin de la révision du schéma en cours.

3- La révision du schéma de massif des Pyrénées

Charles PUJOS rappelle qu'après une phase d'élaboration et de concertation, doit s'engager la phase de consultation, lancée après l'adoption du schéma par le comité de massif.

Il rappelle en premier lieu la séquence d'élaboration : travail actif durant l'année 2012 (par groupe thématique et avec l'appui d'un site internet dédié), 40 contributions reçues lors de la phase de concertation et 200 participants accueillis lors des rencontres de Foix, fin mars.

Il présente ensuite un diaporama reprenant les différentes étapes du travail accompli, en insistant préalablement sur les nouveautés de cette dernière version, plus étoffée que celle examinée fin 2012. Elle compte notamment de nombreux ajouts en termes de données (par exemple la liste récapitulative des mesures de préservation et de gestion concernant les espaces naturels de la chaîne) et d'analyses, tandis que les volets attractivité et économie ont été sensiblement développés. Ainsi, la partie tourisme, qui faisait débat, a été reprise ; de nouveaux chapitres ont été inclus par ailleurs, notamment autour des enjeux énergétiques, qui avaient fait l'objet de discussions lors des commissions permanentes de décembre et d'avril autour des questions de l'hydro-électricité, de la géothermie et du solaire.

Sa présentation a relevé ensuite certains points du schéma illustrant quelques évolutions et enjeux touchant le massif pyrénéen.

- La carte d'identité du Massif se révèle au travers de son étendue (18 000 km²) et de la répartition de ses habitants (au nombre de 510 000) ; après une longue phase de déclin, la population pyrénéenne a augmenté au cours de la dernière décennie, en lien avec des dynamiques d'étalement urbain (sur sa périphérie) et grâce à des dynamiques de

développement propres à certains hauts cantons ; les effets de rajeunissement sont nettement visibles aussi, même si la population est en moyenne plus âgée dans les Pyrénées que dans le reste de la France (avec un fort taux de population supérieure à 75 ans).

- Le schéma, complété par les moyens de traitement et d'analyse de l'outil en ligne mobichrone (développé par l'APEM et la DATAR), permet de repérer l'ensemble des services et commerces présents dans les Pyrénées. La situation de l'emploi montre le passage d'une économie productive (dont les emplois agricoles et industriels restaient encore dominants dans les années 80), à une économie plus résidentielle, soutenue par les touristes et les retraités ; cette dernière qui s'est révélée favorable au maintien et au développement de plusieurs secteurs : santé, services, emploi public, construction.
- Le schéma aborde la question du capital énergétique des Pyrénées, en examinant la répartition des ressources hydro-électriques par grand bassin versant, et en proposant une lecture pédagogique des enjeux liés au solaire et à la géothermie, en distinguant ceux de court terme (qui concernent plutôt les particuliers ou les collectivités), d'enjeux de plus long terme et de filières industrielles potentielles.
- La question des infrastructures (transports et TIC) et de leurs usages fait partie des nouveaux éléments abordés dans cette dernière version du schéma. La question de la relation villes-montagne est également traitée au travers d'une dizaine de thématiques pouvant favoriser les rapprochements sur des sujets aussi divers que la culture, la recherche ou encore la mise en réseau des agences d'urbanisme.
- Les enjeux touristiques sont abordés sous l'angle du devenir des stations et au travers des objectifs d'un second pilier « nature-culture », qui pourrait intéresser des clientèles plus lointaines (en particulier les étrangers, encore peu nombreux dans les Pyrénées aujourd'hui).
- L'avenir des productions agricoles et agroalimentaires doit s'envisager dans le cadre d'un PSEM aux contours élargis et suppose aussi des coopérations renforcées avec d'autres secteurs, la modernisation des outils de filière (abattage, transformation...), la préservation du foncier ou enfin le soutien aux démarches de qualité.
- Pour la filière-bois, les enjeux sont d'une part locaux (développer les usages du bois en matière de construction et d'énergie, au travers de dynamiques territoriales portées par exemple par des communautés de communes, des pays ou des parcs) mais aussi globaux (la compétitivité de la filière supposant sécurisation des approvisionnements, modernisation des outils industriels et innovation pour ses acteurs).
- En matière de services, il est essentiel d'être proche des standards urbains (santé, culture, éducation...), notamment en matière de logement, les Pyrénées se caractérisant aussi par des logements en deçà des normes énergétiques et de confort ailleurs en vigueur.
- Du point de vue des diversités et de la spécificité pyrénéennes, il s'agit de préserver et de valoriser les différences, celles-ci n'étant pas toujours la cause de handicaps, mais se révélant aussi des sources de richesses, au travers des patrimoines, savoir-faire et autres pratiques sociales ou culturelles propres au massif.
- Il résulte de cette dernière analyse des enjeux importants en matière d'attractivité (besoin de renouvellement de l'image et du récit pyrénéens), de gestion

agropastorale (l'avenir du secteur étant conditionné à des revenus, à d'éventuelles rentes et à des conditions de vie attractifs), de gestion de l'espace (depuis la préservation des très grands sites ou paysages à la nécessité de projets et de planifications développés dans un cadre intercommunal renforcé), de préservation et de valorisation de la biodiversité (via la mise en œuvre de la stratégie pyrénéenne associée).

- Enfin, en matière de perspectives transfrontalières, il y a besoin de stimuler les échanges franco-espagnols et andorrans et de tirer parti du caractère international du massif pyrénéen.

Charles PUJOS conclut sa présentation en suggérant qu'il y a matière à ce que les enjeux ou objectifs analysés dans le schéma puissent s'incarner désormais dans une convention de massif et un projet interrégional ambitieux, au bénéfice du bien commun pyrénéen.

Josette DURRIEU fait 3 observations à l'issue de cette présentation :

- il faut développer le numérique et ses usages, ainsi que les applications spatiales induites par l'excellence technologique de la France et du Sud-Ouest en la matière ; c'est le moment de combiner ces deux domaines,
- s'agissant de l'image des Pyrénées, elle renvoie aussi au problème des accès à améliorer, notamment du point de vue de la desserte aéroportuaire du massif qui doit être une préoccupation forte des régions,
- l'échelle du massif est pertinente pour la prise en compte de divers sujets, comme le tourisme ou le numérique, dont les conditions de développement en montagne ont d'évidentes particularités.

Jean-Michel ANXOLABEHÈRE estime que le volet agricole arrive un peu loin dans le positionnement des thèmes clés du changement de l'axe I. Au vu de l'importance du secteur agropastoral pour les Pyrénées, il suggérerait volontiers de la situer plutôt en première position.

Il s'interroge également sur le projet de GIP, envisagé pour gagner en efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'utilisation des fonds européens. Sur le terrain, à l'exemple de l'APEM, il existe des équipes qui se posent la question de leur existence à moyen terme, car leur financement ne tient qu'à des subventions. Or, les Pyrénées ont besoin de ces outils structurants, et notamment d'outils inter-consulaires ; il sera donc important de garantir le financement de ces structures pyrénéennes, pour assurer la pérennité de leur travail.

Il termine en rappelant la demande de la profession agricole d'intégrer en annexe du schéma révisé l'étude stratégique qui avait été présentée en comité de massif. Il souhaite donc que ce texte puisse être adopté, puis annexé au schéma, afin qu'il en devienne la référence pour ce qui est de la politique d'accompagnement de l'économie agricole.

Thierry de NOBLENS a noté plusieurs points intéressants dans le schéma de massif du point de vue de l'environnement. Il considère en effet que c'est dans ce domaine qu'il faut créer une dynamique et de l'activité dans les Pyrénées. Mais les objectifs ne sont pas de même nature selon les filières. Ainsi, en matière d'énergie hydroélectrique, les principaux équipements sont déjà réalisés tandis que les cours d'eau sont par ailleurs des milieux vivants, qui intéressent aussi d'autres usagers et enjeux à prendre en compte ; en conséquence c'est plutôt la géothermie qui devrait être privilégiée, celle-ci n'occasionnant pas les mêmes difficultés.

Enfin, il souligne la fragilité de l'économie des Pyrénées, où les activités de base ne peuvent subsister si les prix des productions sont indéfiniment tirés vers le bas. On doit donc mettre en avant la spécificité du massif et la valoriser dans les prix des produits, en s'appuyant sur sa richesse environnementale qui est tout à fait unique.

David GROSCLAUDE a noté une erreur de date sur la fermeture de la ligne ferroviaire de Pau-Canfranc : il s'agit des années 70 et non des années 80. Concernant la ligne ferroviaire Bayonne-Toulouse, son utilité et sa nécessité pour les Pyrénéens ne tiennent pas tant à son usage d'un bout à l'autre de la ligne, mais à son usage inter-cités, pour de petits trajets quotidiens. Cette ligne est dès lors essentielle et il ne faut pas opposer le projet GPSO, qui reste encore hypothétique dans sa globalité, à son maintien.

En page 55, le terme de « barrières culturelles et linguistiques », employé pour parler de la diversité des langues parlées dans les Pyrénées lui apparaît inapproprié. Cette diversité linguistique constitue la richesse et l'unité du massif. Il suggère enfin de substituer au terme « Aranais » celui d'Occitan.

Augustin BONREPAUX s'oppose à la rédaction actuelle du schéma sur la thématique des transports et de la mobilité. Le texte, en effet, néglige en effet le secteur routier pour ne parler que du ferroviaire ; or, en Ariège, seule la vallée de l'Ariège a la chance d'être desservie par le rail tandis que le reste du territoire est entièrement tributaire des voies routières. Le schéma ne parle pas non plus des aménagements transfrontaliers ; or, ce sujet mériterait à minima un paragraphe sur l'axe européen E9 et sur la voie d'accès à la Principauté d'Andorre.

Il souhaite sinon que le sujet de l'ours soit traité autrement que comme un simple conflit d'usages. Dans le Couserans, où se concentrent aujourd'hui les ours, c'est beaucoup plus un conflit de territoire. Concernant les stations de ski, le schéma traite désormais correctement ce thème, mais les analyses de l'impact des évolutions climatiques sur l'enneigement devraient être moins affirmatives.

Chantal ROBIN-RODRIGO demande à ce que la contribution du conseil général des Hautes-Pyrénées, bien que parvenue hors délai, puisse être prise en compte. Pour cette collectivité, au-delà de la révision du schéma, c'est la future convention d'application 2014-2020 qui est l'enjeu majeur.

Bernard MOULES se félicite de cette nouvelle version du schéma : plus le commissaire écrit, mieux il écrit. Le fait d'avoir fait passer les activités économiques en axe 1 est relativement symbolique mais c'est, pour la profession, extrêmement important. Il souhaite lui aussi, au nom du syndicalisme agricole, que l'agriculture figure au moins à la troisième place dans les thèmes clés du changement cités page 84 et regrette que, par timidité rédactionnelle, la stratégie agricole ne figure pas dans le texte (tout en espérant qu'elle lui soit in fine annexée).

Alain LESCOULES attire l'attention du comité de mai sur le fait qu'il existerait un risque considérable si, demain, on n'aidait plus les stations de montagne. En effet, malgré les très importants efforts de valorisation menés par celles-ci (tourisme d'été, d'hiver, thermalisme), les investissements restent nécessaires et tributaires d'aides publiques. Il rejoint par ailleurs les points de vue exprimés en matière de le maintien des services en zone de montagne, condition indispensable à toute idée de développement.

Marc MAILLET considère que la numérotation des axes ne doit pas être interprétée comme une numérotation de priorité et qu'il faut veiller à l'équilibre du développement et de la protection dans tous les axes. Pour ce qui concerne le foncier, le gaspillage de l'espace,

notamment des terres agricoles, devrait pousser le comité de massif à faire des préconisations qui deviendraient applicables dans le cadre juridique des prescriptions particulières de massif.

Il pense lui aussi que le terme de « barrières linguistiques », est un mot malheureux à supprimer et considère qu'il y a une insuffisance des échanges transfrontaliers populaires, en particulier chez les jeunes, et que la CTP est défailante pour l'animation de ces échanges. Il aurait donc souhaité que ce thème soit davantage pris en compte dans le schéma.

Marc CARBALLIDO souligne à son tour le travail réalisé et les améliorations apportées, avec en particulier la nouvelle numérotation des axes. Il indique que la décision de la région Midi-Pyrénées devra s'accorder avec celle des départements. Il y a donc lieu de savoir comment seront pris en compte leurs avis.

Jean Henri MIR précise que pour le tourisme, la simple notion de sports d'hiver est dépassée. Il faut en venir à la promotion des territoires de montagne, de ce que produisent ces territoires. Au niveau du massif, c'est l'image globale qui doit être développée en s'affranchissant d'une approche aujourd'hui sectorisée. Il attire l'attention du comité sur les conséquences dramatiques de la disparition possible du zonage ZRR.

Jean Paul LABORIE intervient pour reconnaître la grande qualité de l'état des lieux dressé par le schéma, mais attire l'attention sur le fait que la totalité du massif ne pourra plus disposer désormais de données INSEE précises. La nouvelle approche INSEE des données communales par sondage privera en effet le massif d'une connaissance fine des évolutions. Elle conduira alors à méconnaître l'interdépendance du massif avec son environnement proche : par exemple, les outils statistiques ne permettront plus d'appréhender le nombre de femmes d'agriculteurs parties travailler dans les services ou bien les effets considérables sur l'activité économique pyrénéenne du télétravail réalisé à Toulouse.

Bernard PIQUEMAL s'estime rassuré, après la déclaration de Marc CARBALLIDO, sur la place réservée à la voix des départements dans le circuit des consultations. Il attire l'attention du comité de massif sur le fait que le tourisme a complètement disparu des priorités européennes et souhaite à l'inverse que le schéma affirme fortement la place de la destination touristique pyrénéenne, de ses atouts et de son organisation.

Francis ADER pense que le schéma ne peut ignorer les effets de la réintroduction de l'ours. Demain, ce sujet sera encore à l'ordre du jour avec cet autre prédateur qu'est le loup.

Jean-Pierre CREMER rend hommage au travail d'enrichissement produit. Ce nouveau schéma apporte de la connaissance et des chapitres nouveaux ; il aborde aussi les questions de gouvernance, ce que ne faisait pas le précédent schéma. Il souhaite rassurer le président BONREPAUX car le schéma ne fait pas le panégyrique du rail ; le chapitre sur la mobilité parle du rail en qualité d'exemple et sa conclusion invite du reste à l'élaboration d'un plan de déplacement qui abordera nécessairement le volet routier. Par ailleurs, il suggère d'utiliser le terme de « numérique » au lieu de l'appellation TIC, usée à force d'avoir servi.

Suzanne DELIEUX remercie le commissariat de massif de la prise en compte de toutes les demandes du conseil régional de Languedoc-Roussillon. La spécificité de la dimension sociale sur le territoire est prise en compte, comme le sont aussi d'autres enjeux. Elle indique donc que le conseil régional de Languedoc-Roussillon approuvera ce document et recommande de ne plus attendre avant d'écrire la convention interrégionale de massif.

François MAITIA remercie les participants à ce débat qui continue à enrichir la démarche commune. Il propose que le texte présenté soit adopté aujourd'hui, avec les amendements

souhaités. Il suggère que les observations ultérieures qui seront produites par les départements puissent être examinées par la commission permanente spécialement mandatée par le comité de massif pour y intégrer les avis formulés. Il propose, comme pour le schéma forestier et la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (SPVB), qu'une stratégie agricole et agropastorale pour les Pyrénées puisse être adoptée d'ici la fin de l'année, lors de la prochaine séance du comité de massif.

Jean Michel ANXOLABEHÈRE précise que la réflexion a déjà été conduite. L'étude stratégique a été présentée, mais n'a pas été adoptée.

Monsieur le PREFET rappelle que, par parallélisme des formes, cette étude stratégique, bien que déjà présentée devant le comité de massif, doit être formellement approuvée. Elle sera proposée en premier point de l'ordre du jour du prochain comité de massif, en intégrant d'éventuels éléments d'actualisation.

Charles PUJOS précise que les propositions de correction du schéma de massif débattues en séance pourront être intégrées à l'issue du vote dans la version qui sera transmise pour avis aux conseils généraux. Le comité de massif doit aussi mandater la commission permanente pour que celle-ci puisse examiner ces avis, propose de nouveaux éléments à intégrer et engage sur cette base la consultation écrite des membres du comité de massif. A l'issue de cette consultation, les conseils régionaux seront saisis fin septembre ou au plus tard début octobre.

Monsieur le PREFET soumet en conséquence au vote du comité les points suivants :

1. Procédure d'élaboration du schéma de massif.

- la commission permanente est mandatée par le comité de massif, pour analyser l'avis des conseils généraux et proposer en tant que de besoin la prise en compte de leurs observations ;
- la consultation écrite des membres du comité de massif s'organisera alors pour valider ses propositions et la nouvelle version qui en résultera ;
- à l'issue de cette consultation, le schéma de massif, définitivement validé par le comité de massif, sera adressé aux trois assemblées régionales pour approbation.

Ce calendrier précis permet tout à la fois l'intégration des avis des conseils généraux et le respect des délais, la consultation écrite ayant lieu en septembre, après la tenue de la commission permanente à prévoir au début de ce mois.

En l'absence de remarque, cette procédure est adoptée.

2. Modifications de forme du schéma de massif examinées en séance.

S'agissant des questions de forme :

- Le mot « *T.I.C.* » sera systématiquement remplacé par « *numérique* ».
- L'axe III s'intitulera « *tirer parti de la dimension internationale des Pyrénées* ».
- Les « *années 70* » remplaceront les « *années 80* » pour la fermeture de ligne ferroviaire Pau-Canfranc (page 85).
- Le terme « *aranais* » sera remplacé par le terme « *occitan* » (page 54) ; à cette même page, la référence aux « *barrière culturelles et linguistiques* » sera remplacée par celle relative à « *la gestion d'un espace culturel et linguistique* », tandis que la phrase « *la barrière de la langue, en premier lieu,*

constitue un frein au renforcement de l'intégration socio économique du massif » sera supprimée.

- En page 84, les thèmes clés du changement seront ainsi réorganisés :
 - l'évolution des offres de transport et de mobilité,
 - le développement des infrastructures et des usages numériques,
 - le soutien des productions agricoles et agroalimentaires,
 - le développement et la diversification touristiques,
 - la relation villes-Pyrénées,
 - la gestion et la valorisation hydro-électriques,
 - le développement de la filière bois,
 - les services pour le développement territorial,
 - les nouvelles activités.

S'agissant d'autres questions (gouvernance, stations de montagne, consommation foncière), elles pourraient donner lieu à des propositions rédactionnelles émanant des conseils généraux, dans le cadre de la procédure de consultation.

Monsieur le PREFET soumet enfin au vote le point particulier des rajouts à apporter sur le thème routier. Deux oppositions sont exprimées par Thierry de NOBLENS et Marc MAILLET. Les autres membres s'expriment favorablement. David GROSCLAUDE souhaite expliciter en particulier sa position favorable au rajout de quelques lignes sur les routes, en précisant que le combat sur ce thème se livrera ailleurs, s'il doit se livrer. Il vote pour l'intégration de cette phrase, de façon à ce que le conseil général de l'Ariège puisse voter avec enthousiasme et ne pas retarder l'approbation du schéma.

Le principe d'intégrer in fine dans le schéma un paragraphe sur les voies routières est adopté, sa rédaction étant examinée et finalisée par la commission permanente.

Monsieur le PREFET soumet au vote ces différents points, qui sont à leur tour adoptés. L'ordre du jour étant épuisé, il remercie les membres du comité de massif et lève la séance.

Toulouse, le 06 juin 2013

Le Président de la commission permanente,
Co-Président du comité de massif



François MAITIA

Le Préfet de région Midi-Pyrénées,
Préfet coordonnateur de massif



Henri-Michel COMET